

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE
Commune de BRUAY LA BUISSIERE**

Enquête publique relative au déclassement d'un terrain nu à usage direct du public issu du domaine public communal- préalable à son aliénation.

Ce terrain à usage de voirie, de trottoirs et d'espaces verts se situe « Le village » rue de la Libération à BRUAY LA BUISSIERE 62700.

Du 23 juillet au 07 août 2024 soit 16 jours consécutifs



DEROULEMENT DE L'ENQUETE

-Arrêté de Monsieur le Maire de la commune de BRUAY LA BUISSIERE N°2024-693 en date du 10 juin 2024

-Commissaire-Enquêteur DUC Jacques

Enquête publique « déclassement du domaine public communal d'un terrain sis le Village à BRUAY-LA-BUISSIERE » prescrite par A.M N°2024-693 du 10 juin 2024 - Période du 23 juillet au 07 août 2024 inclus.

SOMMAIRE

1) Généralités-Présentation de la Procédure	4
--	----------

1-1Présentation de la commune	
1-2 L'objet de l'enquête	
1-3Le cadre juridique	6
1-4Composition du dossier	

2) Organisation de l'enquête

2-1Désignation et attributions du C.E	
2-2L'arrêté d'ouverture d'enquête	
2-3Visite des lieux et réunions avec le porteur de projet	7
2-4Mesures de publicité	
2-4-1Information légale	
2-4-2Information complémentaire	

3) Déroulement de l'enquête	8
------------------------------------	----------

3-1La mise à disposition du dossier d'enquête et le registre	
3-1-1Le dossier d'enquête	
3-1-2Le registre	
3-2Les permanences réalisées	
3-3Les réunions publiques	
3-4Clôture de l'enquête publique	
3-5Comptabilisation des observations	8

4) Les observations	9
----------------------------	----------

5) La conclusion du rapport	14
------------------------------------	-----------

Enquête publique « déclassement du domaine public communal d'un terrain sis le Village à BRUAY-LA-BUISSIERE » prescrite par A.M N°2024-693 du 10 juin 2024 - Période du 23 juillet au 07 août 2024 inclus.

Enquête publique « déclassement du domaine public communal d'un terrain sis le Village à BRUAY-LA-BUISSIERE » prescrite par A.M N°2024-693 du 10 juin 2024 - Période du 23 juillet au 07 août 2024 inclus.

1-Généralités-Présentation de la Procédure

1-1Présentation de la commune

BRUAY LA BUISSIERE est une commune née de la fusion de BRUAY EN ARTOIS et de LABUISSIERE en 1987.

Elle se situe dans le département du Pas de Calais et dans la région des HAUTS DE France et fait partie de la communauté d'agglomération de BETHUNE-BRUAY –ARTOIS LYS ROMANE (C.A.B.B.A.L.R).

Elle compte une population de 21.900 habitants (dernier recensement), pour un territoire de 16,44 km2.

Son « urbanisme » est régi par un P.L.U mis à jour le 15 janvier 2018.

1-2 L'objet de l'enquête

Le conseil municipal de BRUAY LA BUISSIERE qui a la charge de la gestion de la voirie communale a proposé, par arrêté municipal en date du 22 février 2024, le déclassement d'un terrain nu à usage direct du public issu du domaine public communal sis sur la parcelle 482 AB 740 « Le Village » au profit du domaine privé communal, préalable à son aliénation au bénéfice de la société ALDI qui projette un réaménagement de son actuel magasin. (Ci-après la photo des lieux)



Enquête publique « déclassement du domaine public communal d'un terrain sis le Village à BRUAY-LA-BUISSIERE » prescrite par A.M N°2024-693 du 10 juin 2024 - Période du 23 juillet au 07 août 2024 inclus.

Avant de se prononcer sur la décision finale qui serait prise a priori lors du conseil municipal du 26 septembre 2024, une enquête publique obligatoire prescrite par arrêté municipal n°2024-693 du 10 juin 2024 s'est tenue du 23 juillet au 07 août 2024 au siège de la M.D.S pour recueillir les contributions de ceux qui le souhaitaient.

1-3Le cadre juridique

Il procède des codes et délibération suivants :

- Le code général des collectivités territoriales
- Le code général des Propriétés des Personnes Publiques
- Le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3 et R141-1 et suivants
- La délibération N°20 24-693 du 10 juin 2024 du conseil municipal

1-4Composition du dossier

Le dossier établi par les services concernés de la commune de BRUAY LA BUISSIERE est conforme aux dispositions du code de la voirie routière (article R141-6) et comporte :

- Une délibération de mise à l'enquête
- une notice explicative
- un plan de situation
- Un plan des lieux

A l'appui de ces deux documents obligatoires, le dossier dans un souci de compréhension facilité a été amendé de plusieurs documents (cadre administratif-contexte et localisation-objet de la procédure de déclassement du domaine public –procédure d'enquête-table des annexes).

2-Organisation de l'enquête

2-1Désignation et attributions du C.E

J'ai été désigné par Monsieur le Maire de la commune de Bruay la Buissière, à partir de la liste d'aptitude des commissaires-enquêteurs du département du pas de calais, pour conduire cette enquête publique dont le but est d'informer et de recueillir les observations, propositions et contre-propositions éventuelles du public.

Le déroulement de l'enquête publique et mes conclusions et avis feront l'objet de rapports destinés à Monsieur le Maire pour décision de conseil municipal.

2-2L'arrêté d'ouverture d'enquête

Il a été établi par Monsieur le Maire de la commune de BRUAY LA BUISSIERE en date du 10 juin 2024 et comprend 12 articles, notamment la période de l'enquête publique du 23 juillet au 07 août 2024 soit 16 jours et les dates et horaires des 4 permanences à tenir.

Enquête publique « déclassement du domaine public communal d'un terrain sis le Village à BRUAY-LA-BUISSIERE » prescrite par A.M N°2024-693 du 10 juin 2024 - Période du 23 juillet au 07 août 2024 inclus.

2-3 Visite des lieux et réunions avec le porteur du projet

Le dossier et l'arrêté d'organisation m'ont été transmis par mail le 18 juillet 2024.

Une réunion préparatoire avec Madame Cathy TARKA du service foncier a eu lieu en mairie, le lundi 22 juillet 2024 de 16H00 à 17H00. A cette occasion, un exemplaire du dossier d'enquête VERSION PAPIER m'a été remis.

De même suite de 16H00 à 17H00, j'ai procédé à la visite des lieux et à la vérification des différents affichages.

2-4 Mesures de publicité

Elles ont été réalisées conformément aux dispositions des articles du code de la voirie routière qui régit cette enquête publique et notamment R141 déclinés.

A noter une information complémentaire importante par voie de Presse (4 parutions), l'envoi de courrier en LR/AR aux riverains en nombre alors que l'article R141-7 du code de la voirie routière n'impose cet envoi qu'aux seuls propriétaires de parcelles comprises en toute ou partie dans l'emprise du projet.

2-4-1 Informations

-Affichage de l'arrêté municipal d'organisation et affichage de l'avis d'enquête publique réalisés dans les temps (15 jours au moins avant le début de l'enquête) et durant toute la durée de celle-ci, en format de dimension réglementaire, sur la vitrine d'entrée de la maison des services-HOTEL DE VILLE de BRUAY LA BUISSIERE.

- NOTA : Un certificat d'affichage a été établi par Monsieur le Maire en fin d'enquête

-Affichage d'un avis d'enquête publique d'un format réglementaire, à deux endroits du site sur le local technique au milieu du parking et sur la vitrine du magasin « Le Boucher » dans les temps requis.

Cet avis d'enquête contenant une erreur matérielle dans son avant dernier paragraphe « cession de terrain nu non cadastré à usage d'espace vert situé rue des saules à Bruay la Buissière » a été remplacé après rectification à l'entrée du site par panneau plus adapté que le simple collage réalisé dans un premier temps, le premier jour de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête.

-Parutions dans la Presse

2 Voix du Nord du 5 juillet 2024 et du 25 juillet 2024

2 L'abeille de l'Artois du 4 juillet 2024 et du 25 juillet 2024

2-4-2 Information numérique

Sur le site informatique de la commune www.bruaylabuissiere.fr

3) Déroulement de l'enquête

3.1 La mise à disposition du dossier d'enquête et le registre

3.1.1 Le dossier d'enquête

En version « papier », il a été mis à la disposition du public durant les horaires d'ouverture en mairie de BRUAY LA BUISSIERE durant la durée de l'enquête.

3.1.2 Le Registre

Le public a eu la possibilité de déposer ses observations :

-sur le registre « papier » présent en mairie, durant la durée de l'enquête aux horaires d'ouverture.

-sur le site amenagement.local@bruaylabuissiere.fr

Ce même public a pu également déposer sa contribution par courrier adressé au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête.

3.2 Les permanences réalisées

Elles ont été conformes à celles arrêtées dans l'arrêté municipal d'organisation.

Les règles liées à l'accessibilité P.M.R ont été respectées.

3.3 Réunion publique

Non sollicitée ni nécessaire, aucune réunion publique n'a eu lieu.

3.4 Clôture de l'enquête publique

Comme prévu, l'enquête a été close le 07 août 2024 à 17H00.

Le registre des observations a été repris par mes soins pour clôture.

3.5 Comptabilisation des observations

65 contributions ont été recueillies. Elles concernent les thématiques suivantes :

Hostile au projet: 61

Favorable sur certaines conditions:02

Sans opposition:01

Avis de la société ALDI : 01

Enquête publique « déclassement du domaine public communal d'un terrain sis le Village à BRUAY-LA-BUISSIERE » prescrite par A.M N°2024-693 du 10 juin 2024 - Période du 23 juillet au 07 août 2024 inclus.

4) Les observations

Elles ont fait m'objet d'un procès-verbal de synthèse dont copie ci-après :

DUC Jacques
Commissaire-enquêteur

A

Monsieur le Maire de la commune de
BRUAY LA BUISSIERE

le 8 août 2024

Monsieur le Maire,

Au terme de l'enquête publique que vous m'avez confiée par arrêté municipal N° 2024-693 du 10 juin 2024 relatif au déclassement d'un terrain nu à l'usage direct du public issu du domaine public communal- préalable à son alienation, situé « Le village » rue de la Libération à BRUAY LA BUISSIERE, j'ai l'honneur de vous rendre compte des conditions dans lesquelles elle s'est déroulée et des résultats obtenus.

1 Conditions du déroulement

L'enquête publique s'est déroulée dans le total respect des dispositions contenues dans votre arrêté municipal et dans celles du code de la voirie routière qui régit cette enquête publique spécifique, notamment des articles R141 et suivants.

Elle s'est également déroulée dans un excellent état d'esprit et avec le concours louable du personnel chargé du dossier.

Il est à préciser :

- que l'affichage obligatoire de l'avis d'enquête et de l'arrêté d'organisation sur le panneau officiel de la M.D.S a bien été réalisé dans les délais et ce durant la totalité de la période du 23 juillet au 07 août 2024

-que l'affichage sur les lieux a bien été réalisé dans les délais et ce durant la totalité de la période du 23 juillet au 07 août 2024, même si l'on peut regretter un premier affichage de l'avis d'enquête publique avec une partie erronée (avant dernier paragraphe) et un affichage pour le moins critiquable (« scotché » sommairement sur le local technique et la vitrine du magasin « Le Boucher »).

A ma demande, un nouvel affichage à l'entrée du site sur matériau rigide a été réalisé, après rectification de « la coquille »...rue des Saules..., le 23 juillet 2024 et ce durant la totalité de la période d'enquête publique.

Ce contretemps ne nous semble pas avoir été préjudiciable à la qualité de l'information, d'autant que des mesures non obligatoire ont été prises (4 avis « Presse »- envoi de 46 LR/AR aux riverains

Enquête publique « déclassement du domaine public communal d'un terrain sis le Village à BRUAY-LA-BUISSIERE » prescrite par A.M N°2024-693 du 10 juin 2024 - Période du 23 juillet au 07 août 2024 inclus

directs bien que n'habitant pas dans le périmètre de la parcelle à déclasser. (Article R141-7 du code de la voirie routière).

- que le public et autres ont eu toute latitude pour prendre connaissance du dossier (4 permanences dont 2 avec dépassement des horaires prévus.- site de la Mairie).

-que le public et autres ont eu toute latitude pour formuler leurs observations sur les trois supports mis à leur disposition (Registre des observations-site dédié à l'enquête -courrier à adresser au commissaire-enquêteur).

2 Résultats obtenus

On note une importante participation à l'initiative principalement d'un collectif essentiellement composé par les riverains des rues adjacentes au site, hostile au projet qui conduirait à la construction d'un nouveau magasin ALDI à la surface doublée.

A noter également que ce collectif existe depuis de nombreuses années et témoigne d'un contentieux entre ALDI et certains riverains directs de longue date qui reprochent le plus souvent des nuisances liées au bruit , aux différents dangers notamment de la circulation routière, à la pollution et à la survenue de certaines pathologies.

L'ensemble de ces contributions est joint au registre officiel des observations que je vous retournerai avec mes rapports avant le 7 septembre 2024 et a été repris dans le formulaire ci-après qui fait état de 42 contributions dont certaines valant « pétition » au nombre de 23 soit un total de 65.

Ces 65 contributions concernent les thématiques suivantes :

Hostile au projet: 61

Favorable sur certaines conditions:02

Sans opposition:01

Avis de la société ALDI : 01

ENQUETE PUBLIQUE DE DECLASSEMENT DU DP – PARCELLE 482 AB 740

COURRIERS RECEPTIONNES

N°	PETITIONNAIRES	DATE DE RECEPTION DU COURRIER
C1 C1BIS	M et Mme HANQUIEZ Frédéric 99 Résidence du Donjon 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 23.07.2024 + C1BIS à l'attention de M le Maire
C2	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS La résidence du Donjon La rue de Westhofen L'Ecole des Hayettes La résidence rue Blanc Pain La rue Blanc Pain Aux alentours du projet de déclassement de la parcelle 740 contiguë au magasin Aldi M et Mme MYCZKOWSKI 4 rue de la Carabine 62620 Maisnil-les-Ruitz Propriétaires parcelle 482 AB 704	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 23.07.2024
C3	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS M et Mme LEFEBVRE BEMBEK 64 rue des Hayettes 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 23.07.2024
C4	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS M BLOQUET et Melle DEFEBUIN 58 rue Blanc Pain 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 23.07.2024
C5	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS M et Mme FLORKE 338 rue des Hayettes 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 23.07.2024
C6	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS M et Mme LECLERCQ ANDRE GENIVIEVE 155 Résidence du Donjon 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 23.07.2024
C7	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS M et Mme DELELIS Philippe 74 Résidence du Donjon 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 23.07.2024
C8	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS M et Mme HANQUIEZ Frédéric 99 Résidence du Donjon 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 23.07.2024
C9 C9 BIS	M et Mme MYCZKOWSKI 4 rue de la Carabine 62620 Maisnil-les-Ruitz Propriétaires parcelle 482 AB 704	A l'attention du commissaire enquêteur déposés lors de la permanence du 23.07.2024
C10	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS M COTTENIER 79 Résidence du Donjon 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 23.07.2024
C11	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS M OFFROY Thomas et Melle DESMIDT Sophie 106 Résidence du Donjon 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 23.07.2024
C12	M et Mme PANEL Daniel 134 Résidence du Donjon 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 23.07.2024
C13	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS M et Mme LEFEBVRE Samuel 129 Résidence du Donjon 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 23.07.2024
	+ 6 PIECES ANNEXES SUR PAPIER LIBRE	Déposées au commissaire enquêteur lors de la permanence du 23.07.2024

Enquête publique « déclassement du domaine public communal d'un terrain sis le Village à BRUAY-LA-BUISSIERE » prescrite par A.M N°2024-693 du 10 juin 2024 - Période du 23 juillet au 07 août 2024 inclus.

N°	PETITIONNAIRES	DATE DE RECEPTION DU COURRIER
C14	M et Mme LEFEBVRE DEMBEK 64 Résidence du Donjon 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 26.07.2024
C15	M et Mme MICHALOWSKI 106 rue Blanc Pain 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 26.07.2024
C16	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS M et Mme THERSEN 398 rue des Hayettes 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 26.07.2024
C17	M PANEL Daniel / M LEFEBVRE Jean-Claude M LEFEBVRE Samuel / M HANQUIEZ Frédéric M OFFROY Thomas / M DELELIS Philippe M COTONNIER Olivier / M LECLERC André M MYCZKOWSKI Eric VALANT PETITION	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 26.07.2024
C18	M OFFROY Thomas et Melle DESMIDT Sophie 106 Résidence du Donjon 62700 Bruay-La-Buissière	Réceptionné le 24/07/2024 à l'attention de Monsieur le Maire
C19	Les Amis de l'Ecole	Déposé en mairie le 29/07/2024
C20	M et Mme BOUZIER 723 rue de la Libération 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur déposé en mairie le 29/07/2024 à
C21	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS Mme VINCENT 597 rue de la Libération 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 31.07.2024
C22	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 31.07.2024
C23	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS M et Mme MARECHAL 91 rue des Hayettes 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 31.07.2024
C24	Mme SAVIO Delphine 597 avenue de la Libération 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 31.07.2024 Courrier daté du 29 mai 2024
C25	SCI VALIN A 44 lotissement La Guerondelle 59310 Coutiches	A l'attention du commissaire enquêteur transmis par courriel le 31.07.2024
C26	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS Monsieur SOUILLEZ Christian 130 rue Blanc Pain 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur réception LRAR le 01.08.2024
C27	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS Monsieur WEPPE Jean-Pierre 89 rue de Westhofen 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur réceptionné le 01.08.2024
C28	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS Madame CHABRIER Déborah 125 rue de Westhofen 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur réceptionné le 01.08.2024
C29	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS Monsieur PRUVOST Mickaël 81 rue de Westhofen 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur réceptionné le 01.08.2024
C30	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS Monsieur ZDROJEWSKI	A l'attention du commissaire enquêteur réceptionné le 01.08.2024

Enquête publique « déclassement du domaine public communal d'un terrain sis le Village à BRUAY-LA-BUISSIERE » prescrite par A.M N°2024-693 du 10 juin 2024 - Période du 23 juillet au 07 août 2024 inclus.

	39 rue de Westhofen 62700 Bruay-La-Buissière	
N°	PETITIONNAIRES	DATE DE RECEPTION DU COURRIER
C31	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS Monsieur BRONGNIART Joël 754 avenue de la Libération 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur réceptionné le 01.08.2024
C32	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS Monsieur STASIK Raymond 396 rue des Charitables 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur réceptionné le 01.08.2024
C33	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS Madame MAIRESSÉ Corinne 378 rue des Charitables 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur réceptionné le 01.08.2024
C34	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS Monsieur DELOFFRE 364 rue des Charitables 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur réceptionné le 01.08.2024
C35	Monsieur et Madame PANEL Daniel 134 rue du Donjon 62700 Bruay-La-Buissière	A l'attention du commissaire enquêteur réceptionné le 01.08.2024
C36	Monsieur MYCZKOWSKI Eric Propriétaire de la parcelle cadastrée 482 AB 704 Qui donne sur la voie publique objet de l'enquête	A l'attention du commissaire enquêteur réceptionné le 05.08.2024
C37	IMMALDI ET CIE S.A.S. 13 rue Clément Ader – Parc d'Activités de la Goële 77230 DAMMARTIN EN GOELE	A l'attention du commissaire enquêteur réceptionné par courriel le 02.08.2024
C38	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS VALANT PETITION Mme BOUCHER Christelle / M et Mme ZDROJEWSKI Antoine et Stéphanie : Mme SECO Ornetta / M PROYART Sébastien / MME SALETA DAVID Karine / M PRUVOST Mickaël / Mme CZYZ Delphine	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 07.08.2024
C39	AU NOM DU COLLECTIF LES CO REDIDENTS VALANT PETITION M ANSELILN DIART / M THIELS FRANCK	A l'attention du commissaire enquêteur déposé lors de la permanence du 07.08.2024

- C40 Au nom du Collectif les Co-redidents
Famille MAILLY D'ISOL
16 rue Blanche pav'n
62700 B.-L.-B.
- A l'attention du Commissaire-enquêteur déposé lors de la permanence du 7.08.24
- C41 Au nom du Collectif
valant petition
(le parrain)
- C42 Information du Et
Di vision du Conseil
d'Etat du 22 juillet 2024

Je vous prie de croire Monsieur le Maire, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



5) La conclusion du rapport

La conduite de l'enquête n'a posé aucun problème particulier, à l'exception d'une erreur matérielle sur le premier avis d'enquête publique affiché sur le site qui ne nous semble pas avoir été préjudiciable à la qualité de l'information générale (légale et complémentaire).

Elle s'est déroulée conformément aux dispositions des textes cités dans le cadre juridique.

La composition du dossier d'enquête était conforme aux textes et d'une compréhension aisée.

Les conditions d'accueil sur les lieux d'enquête et la coopération des différents acteurs impliqués ont été très satisfaisantes.

Les contributions ont été nombreuses témoignant d'une réelle sensibilité du dossier.

Aucun événement particulier (incident-perturbation.../...) n'est survenu.

6) Clôture

**Fait et clos à BRUAY LA BUISSIERE, le 30 août 2024
Le commissaire-enquêteur**



DUC Jacques

Enquête publique « déclassement du domaine public communal d'un terrain sis le Village à BRUAY-LA-BUISSIERE » prescrite par A.M N°2024-693 du 10 juin 2024 - Période du 23 juillet au 07 août 2024 inclus.